



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 8 juin 2018 :

Juin

- Le 12**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 à Brest, et participation de Mme GODEBERT à l'AG du CAUE 29 - Quimper
- Le 16**, présence de M. LARS à la cérémonie de la journée nationale des sapeurs-pompiers - Camaret-sur-Mer
- Le 19**, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29 - Châteaulin
- Le 21**, participation du président AMF 29 au petit-déjeuner en présence du président de la République en préfecture, puis à son allocution place Saint-Corentin - Quimper
- Le 22**, participation de M. BELLIN à la présentation du bilan d'activité 2017 du SEA - Quimper
- Le 28**, signature par le président CAP du DGO sécurité routière, préfecture - Quimper

Juillet

- Le 2**, visite de la Maison d'arrêt de Brest organisée par l'AMF 29 - Brest
- Le 4**, échange entre Mme BALCON, VP AMF 29 en charge de l'éducation, et le réseau Diwan - Lesneven
- Les 11 et 13**, pilotage par la directrice de 4 réunions préparatoires CCF - Brest
- Le 17**, réunion des directeurs des AMF 22-29-35-56 à Brest et échange DAD avec la direction de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Les 18, 25 et 31**, pilotage de 3 réunions préparatoires CCF - Brest

Août

- Les 2, 3, 7, 8**, rédaction des éditions CCF par Mme LANNUZEL (Newsletter, Journal, dossier de presse...)
- Les 16, 17, 20**, envoi des invitations 8^e CCF
- Les 23 et 24**, rencontres de la directrice AMF 29 (DDTM 29, SNDGCT, Animateur CCF...)
- Le 28**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 - Brest
- Le 29**, rencontre du président CAP avec le nouveau Commandant de groupement de gendarmerie du Finistère - Brest
- Le 30**, réunion générale sur la scénographie et la ponctuation musicale du Carrefour - Brest

Septembre

- Le 4**, réunion de Conseil d'administration AMF 29 à Châteaulin, et participation de MM. GUEGANTON et LECLERC à la réunion de rentrée scolaire organisée par l'IA - Quimper
- Le 5**, RDV directrice visant la sécurité du CCF en sous-préfecture de Brest, puis récap générale CCF au Quartz-congrès
- Le 6**, délibération des jurys des trophées du «Meilleur journal» - Brest
- Le 11**, rencontre entre Mme LANNUZEL et Ener'gence dossier CCF - Brest
- Le 14**, 2^{nde} conférence de presse du Carrefour des Communes du Finistère au Quartz-Brest
- Le 15**, participation du président CAP à l'inauguration de la Banque des territoires - Brest
- Le 19**, présence de M. GOUBIL, aux côtés du Département et de la Région, au comité de coordination sur le foncier - Quimper
- Le 21**, échange entre le président CAP et le réseau Diwan - Brest
- Le 24**, participation du président AMF 29 à l'audience d'installation des nouveaux magistrats du TGI de Brest

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Un Carrefour très fréquenté

Une fois n'est pas coutume, ce numéro d'Infomaires sera distribué, avant expédition, en mains propres aux élu(e)s dès sa sortie d'imprimerie, en direct du dernier grand rendez-vous événementiel AMF 29 de la mandature 2014-2020 : le 8^e Carrefour !

Au moment où j'écris ces lignes, les inscriptions des congressistes ne sont pas closes et au rythme parti, ce sera sans doute le Carrefour le plus fréquenté depuis son lancement en 2003.

Congressistes départementaux, régionaux, nationaux

Au-delà de la diversité de nos opinions républicaines, c'est un honneur pour les élus du bloc local d'accueillir en Finistère la ministre Jacqueline GOURAULT, ainsi que le président de l'AMF nationale, François BAROIN.

L'annonce de la venue de personnalités nationales a sans nul doute contribué à renforcer l'attractivité de notre grand rassemblement pluraliste.

C'est peut-être aussi une reconnaissance du travail de notre réseau départemental aux moyens modestes et plus largement de l'action des quatre «AD» de Bretagne. Un des petits maillons utiles pour former la grande chaîne nationale comme évoqué par le président BAROIN dans le tout dernier agenda de l'AMF 29 : «Cette relation de confiance qui nous lie avec les associations départementales est le préalable indispensable pour l'AMF».

Ce propos trouve un écho avec l'interview accordée en septembre dernier par la Ministre (Newsletter N°2 du Carrefour AMF29/extrait) :

«Le maillage territorial des associations départementales des maires est essentiel dans la mesure où il vise à garantir la spécificité communale française, véritable colonne vertébrale de l'organisation administrative de notre pays. C'est pourquoi je m'évertue depuis ma nomination à me rendre dans tous les territoires où les maires souhaitent non seulement être écoutés, mais aussi recevoir des réponses précises à leurs interrogations».

Carrefour des rencontres et des questionnements

De la rencontre naît le débat : une de nos plus grandes interrogations de cette rentrée



porte sans doute sur la suppression de la taxe d'habitation.

A la question «que répondre aux maires inquiets de cette réforme ?» posée par écrit à Madame la ministre, la réponse apportée a été sans langue de bois : «Ayant moi-même exercé pendant 25 ans l'exigeante (mais passionnante !) responsabilité de maire, je peux naturellement comprendre l'inquiétude ressentie par «mes pairs». Je leur réponds cependant que l'exonération progressive de TH pour 100 % des contribuables prendra la forme d'un dégrèvement et non d'une exonération. Cela signifie que l'Etat se substituera au contribuable pour payer l'impôt à sa place. La recette de la taxe d'habitation pour la collectivité sera strictement identique.».

Bien d'autres sujets d'importance auront émergé au cours de ces deux jours de travaux, clôturés par la Ministre. Sur cette mandature inédite, le maire ne sait plus où donner de la tête ! Quatre années passionnantes qui n'ont pas été sans embûches pour les communes et intercommunalités. Ce 8^e Carrefour vous aura -je l'espère- permis de discuter entre collègues de la diversité de vos territoires et de vos expériences. Ce temps d'échanges entre élu(e)s est tellement important !

Très cordialement
Dominique CAP



Dernier Carrefour de cette mandature !

Jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018 : 8^e Carrefour des Communes du Finistère, avec une dimension régionale par l'accueil des AMF 22, 35 et 56.

Un grand merci à celles et ceux qui sont venu(e)s de tout le Finistère, de Bretagne ou de plus loin, partager ce temps de pause républicaine, proposé depuis quinze ans par l'AMF 29.

Les remerciements de l'AMF 29 s'adressent également aux 27 grands partenaires et 100 exposants, fidèles à ce grand rendez-vous, qui ne pourrait perdurer sans ce soutien d'envergure.

(Photos et temps forts à suivre sur le site de l'AMF 29 – semaine 43)

Zoom sur la conférence de presse du 14 septembre dernier :



Présents devant la presse en plateau au Quartz-Congrès le vendredi 14 septembre : Dominique CAP, président AMF 29, entouré de François CUILLANDRE, maire de Brest et Nathalie SARRABEZOLLES, présidente du Conseil départemental. Avec à leurs côtés, Isabelle LANNUZEL, directrice AMF 29 et Rachel LEMOAN, responsable Agence Bergame.

Retour sur les délibérations le 6 septembre des Trophées 2018, proposé par l'AMF 29 :

Les 6 jurys du meilleur journal communal et communautaire en plein travail

Le 6 septembre 2018, après plus de trois heures de sélections et de délibérations (94 communes ou EPCI candidats), les lauréats des six catégories sont partagés, sous la coordination de Jean-Louis LE CORVOISIER.



Jurys de 2 à 6 personnes composés d'élus, partenaires, professionnels de la communication et de la presse

**Votre assureur de proximité,
au coeur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Gestion de crises : conseils de rentrée

La rentrée de septembre est l'occasion, en amont de la période à risque de tempêtes et d'inondations, de veiller à l'**actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS)** (annuaire, recensement des moyens privés et publics, ...) et de **sensibiliser vos équipes** (élus et équipes administratives), **en particulier les nouveaux arrivants**, sur le contenu de ce document, où le trouver (version papier et informatique) et faire connaître la répartition des actions en cas de crise au sein de la collectivité. Partager la connaissance permet de disposer d'un dispositif robuste en situation de crise. La préfecture (SIDPC) tient un modèle de PCS à disposition des mairies qui le souhaitent. **Le PCS est l'outil de gestion de crises du maire** (articles L731-3 et R 731-1s Code sécurité intérieure).

Pour faciliter le repérage des périodes particulièrement à risque, il est utile de noter dans les agendas, à la rentrée mais également en début d'année civile, les **dates des grandes marées**.

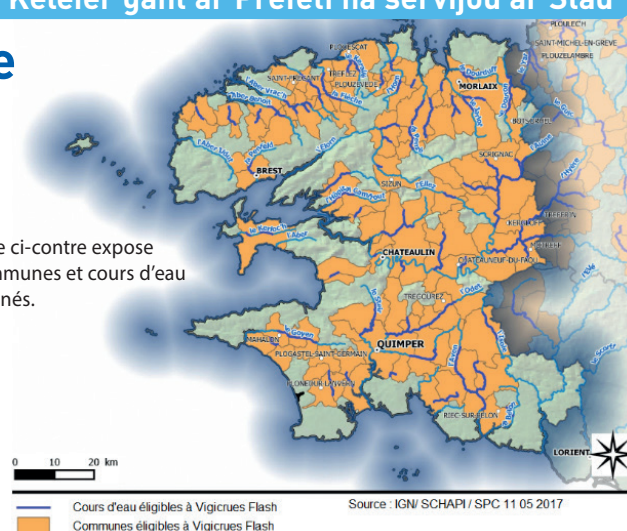
De la même manière, **vérifier les prévisions sur les sites météo et vigicrues** en amont et pendant les périodes dégradées vous permettra d'adapter votre dispositif. **Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou crues rapides des cours d'eau.**

Un **abonnement gratuit** sur www.apic.meteo.fr permet aux communes de recevoir par sms, e-mail ou téléphone les **avertissements pluies intenses à l'échelle des communes** appelés APIC. Il ne s'agit pas de prévisions de pluies à tomber mais de dépassements de seuils observés (pluies intenses ou très intenses).

Les APIC complètent ainsi les dispositifs de prévision. Il est possible de **s'abonner non seulement aux APIC de sa commune mais également à ceux des communes en amont en fonction du relief**. Les retours d'expérience des inondations de 2013 et 2014 ont démontré l'intérêt de ces informations lorsque des pluies intenses en amont impactent le territoire en aval.

En complément d'APIC, **l'abonnement à vigicrues-flash** vous permettra de recevoir un message simple (SMS, e-mail ou vocal) **signalant l'imminence d'une crue forte ou très forte sur les tronçons de cours d'eau à réaction rapide situés hors du réseau VIGICRUES**.

La carte ci-contre expose les communes et cours d'eau concernés.



En cas de crise d'envergure, **le préfet peut alerter les maires via son automate d'alerte** (messages GALA) **ou par appels directs**. Il mobilise par ailleurs tout moyen adapté pour informer la population : **diffusion de communiqués auprès des médias, publications sur son site Internet (www.finistere.gouv.fr), son compte Twitter (@Prefet29) ou sa page Facebook (Préfet du Finistère).**

Un **recours aux sirènes d'alerte est également possible** en cas d'urgence dans certains cas. Le signal d'alerte dure près de 5 minutes et signifie que la population doit immédiatement se confiner dans un bâtiment fermé et se mettre à l'écoute des instructions des autorités sur 93.0 FM (France Bleu Breizh Izel). Plus de détails sur <https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC>.

Pensez à **actualiser vos coordonnées d'alerte dans votre plan communal de sauvegarde mais également auprès de la préfecture** pour recevoir les alertes GALA (en cas de de vigilance météo ou crue, ou toute autre crise amenant la préfecture à contacter les mairies).

En direct avec le Conseil départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Quelle politique du handicap pour le Finistère ?

Le Conseil départemental du Finistère réalise actuellement l'évaluation de son quatrième schéma «Vivre Ensemble» dédié aux politiques du Handicap pour la période 2013-2018. Ce schéma pluriannuel se décline autour de trois grandes priorités : améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées, proposer une offre de service adaptée et encourager l'inclusion dans la vie sociale.

Ce document dressera bientôt le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante dans le Finistère. Il alimentera les perspectives et objectifs que se fixera le Conseil départemental pour les années à venir à travers un prochain schéma. Pour ce faire, les contributions des professionnels et usagers ont été recueillies par le biais d'enquête en ligne, de comités d'évaluations impliquant des dizaines de personnes (directeurs et directrices d'établissements, élu.e.s, usagers, représentant associatifs ...).

Les premiers éléments de bilan (2013-2018) montrent une progression de l'offre en établissements et services sur le département (+ 422 places) avec un effort porté sur l'offre en direction des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 places en SAVS), et des jeunes relevant de «l'amendement creton» avec la création d'un lieu plateforme d'accompagnement de 44 places «Tremplin» Brest

Cette évolution positive dans l'offre de services, notamment concernant les foyers de vies et les SAVS, ne peut être considérée comme satisfaisante au regard des difficultés toujours présentes dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Aussi, malgré des contraintes budgétaires fortes, face à l'urgence, à la souffrance et à l'épuisement de nombreuses familles, les élu.e.s du Conseil départemental entendent poursuivre leur action en faveur d'une

augmentation de l'offre d'accueil, de l'émergence de solutions alternatives et innovantes, en bâtissant un futur schéma, réaliste et ambitieux, au plus près des besoins et des quotidiens de chacun.e.s.

Pour demain, le Conseil départemental souhaite notamment poursuivre avec ses partenaires sur le déploiement de programmes d'insertions socio-professionnelles tel HANDISUP qui a vu le nombre de jeunes participants augmenter ces dernières années. Un programme départemental dédié aux aidants est à l'étude, ainsi qu'à la création de places spécifiques pour les personnes âgées vieillissantes parmi lesquelles celles et ceux ayant travaillé longtemps en ESAT, qui méritent un logement facteur de lien social et non d'isolement.

Pour être à la hauteur des enjeux, le Conseil départemental maintient et renforcera encore les moyens humains et financiers alloués à la MDPH (qui a connu et connaît une augmentation très forte des demandes). Gageons que l'État, co-partenaire de la MDPH, maintienne quant à lui sa volonté d'investir pour les jeunes et moins jeunes en situation de handicap.

Le «plan pauvreté» dévoilé il y a quelques jours par le Président de la République, doté d'une planification budgétaire de 2 Milliards d'€ par an, doit désormais se traduire en acte. Par ailleurs, à ce jour, aucune programmation financière n'est adossée au nouveau Programme Régional de Santé (PRS) 2018-2022 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne. Les collectivités locales n'ont aujourd'hui aucune visibilité quant au nombre de créations de places et de moyens dédiés sur le territoire finistérien.

Le Conseil départemental saura être attentif à la question des moyens qui restent à investir pour permettre un accompagnement à la hauteur, non pas des attentes, mais bien des besoins des Finistériens et Finistériennes.

La réforme des institutions : respecter les territoires, respecter le Parlement

par Philippe Paul, sénateur du Finistère



Le 10 juillet dernier, l'Assemblée nationale a entamé l'examen du projet de loi constitutionnelle "pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace", premier volet de la réforme des institutions voulue par le Président de la République.

Ce projet de loi prévoit notamment la fin de la présence de droit au Conseil constitutionnel des anciens présidents de la République, une réforme de la procédure parlementaire, l'introduction dans la Constitution de la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la création d'un droit à la différenciation entre les collectivités.

Deux projets de loi organique et ordinaire complètent ce projet de réforme. Ils prévoient la réduction de 30 % du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle de 15 % aux élections législatives et l'interdiction du cumul dans le temps de plus de trois mandats parlementaires ou locaux identiques (hormis pour les communes de moins de 9 000 habitants).

Parmi les interrogations que suscite cette réforme appelée à revenir au Parlement "au plus tard cet hiver", comme l'a indiqué le Premier ministre, deux points préoccupent plus particulièrement la Majorité sénatoriale.

Tout d'abord, la baisse du nombre de parlementaires. La réduction envisagée de 30 % du nombre de parlementaires ferait passer le nombre de députés de 577 à 404 et le nombre de sénateurs de 348 à 244. Notre pays qui compte aujourd'hui un député pour 114 000 habitants en compterait alors un pour 174 000 habitants. Il deviendrait le pays de l'Union européenne avec le plus faible nombre de députés rapporté à sa population.

Alliée à l'introduction d'une dose de proportionnelle, cette baisse conduirait à diminuer le nombre de circonscriptions de 40 %, avec la perspective de circonscriptions de plus de 200 000 habitants...

Autres conséquences : une vingtaine de départements n'aurait plus qu'un seul député (ils ne sont que cinq aujourd'hui), la moitié des départements ne serait représentée que par un quart des députés, quand l'autre moitié le serait par les trois-quarts ; et de 7 actuellement, le nombre de départements à un seul sénateur approcherait désormais les 50.

Par cette réforme synonyme, à ce stade, d'une sous-représentation des territoires les moins peuplés, c'est-à-dire des territoires ruraux, le danger de voir le Parlement devenir la Chambre des

métropoles est bien réel, renforçant une fois de plus le sentiment d'éloignement et l'idée d'une France à deux vitesses.

Autre point d'inquiétude : la réforme de la procédure parlementaire. Alors que face à la baisse envisagée du nombre de députés et sénateurs, nous aurions été en droit d'attendre un renforcement des droits du Parlement, c'est plutôt l'inverse qui est à craindre.

En proposant une maîtrise accrue de l'ordre du jour par le Gouvernement, des débats raccourcis, un droit d'amendement affaibli, et un rôle du Sénat amoindri dans la navette parlementaire, le projet du Gouvernement n'est pas recevable en l'état. Pour techniques et complexes qu'elles soient, ces questions sont d'importance pour un fonctionnement équilibré de nos institutions. Sous la Vème République, le Président a suffisamment de pouvoirs sans qu'il soit nécessaire d'entraver ceux du Parlement, et en particulier ceux du Sénat et de porter ainsi atteinte au bicamérisme, "instrument démocratique de modération", comme a pu le qualifier, à juste titre, Gérard Larcher.

Lorsque ce projet de réforme des institutions reviendra devant le Parlement, le Sénat, et tout particulièrement sa majorité, seront attentifs à l'amender dans le sens d'un renforcement de la démocratie et de l'indispensable équilibre des pouvoirs, et en proposant une juste représentation des territoires sans exclusion, ni mépris, de la ruralité.

Nous serons également vigilants à conforter le Sénat dans son rôle de représentant des collectivités territoriales. A l'heure où leur autonomie financière et fiscale est mise à mal, nous proposerons d'introduire dans la Constitution le principe "qui décide, paie". L'Etat ne doit plus pouvoir imposer aux communes des dépenses nouvelles sans recettes correspondantes.

Le Sénat ouvre une plateforme de consultation en ligne des élus locaux, participation.senat.fr

Afin de mieux associer les élus locaux à ses missions de législation, de contrôle et d'évaluation, le Sénat ouvre une plateforme numérique de consultation en ligne : participation.senat.fr.

Cette plateforme doit permettre aux élus locaux de partager la réalité et le quotidien des territoires avec le Sénat, mais également aux différentes instances du Sénat de solliciter l'avis des élus locaux sur les textes de loi ou toute question dont elles souhaiteraient se saisir.

L'inscription à cette plateforme est très simple, en vous connectant à l'adresse participation.senat.fr

